

le chiffre de la population qu'il me suggère d'adopter, présentait ses avantages. Je n'ai pas ici les statistiques que j'avais recueillies l'année dernière, mais si la mémoire ne me fait pas défaut, en tant que la province de l'Ontario est concernée, je puis dire que si aux dernières élections ce système avait été en vigueur, on compterait en cette enceinte plus de grits qu'on n'en trouve aujourd'hui. D'après le vote total donné dans l'Ontario, en dehors de la cité de Toronto, en 1908, il y avait une majorité d'électeurs libéraux, et cependant, grâce au système actuellement en vigueur on compte une majorité de cinq députés en faveur du parti conservateur en dehors de Toronto. La majorité conservatrice de l'Ontario en cette Chambre est maintenant de dix membres environ. Cinq sont élus par Toronto, les cinq autres viennent des différentes parties de la province; pourtant, si je me rappelle bien, la majorité des votes donnés aux candidats libéraux contre leurs adversaires était considérable, si l'on excepte Toronto. Le résultat de cette anomalie fut de donner à nos adversaires, c'est-à-dire à ceux qui siègent du mauvais côté de la Chambre, une majorité de cinq voix.

A Toronto nous n'avons pu faire élire un seul de nos candidats. Toronto est une très belle ville pour laquelle je professe la plus grande admiration, de même que j'admire sa population pour elle-même. Les citoyens de Toronto sont gentils; ils ont de l'éducation et font beaucoup de progrès sous maints rapports, mais je regrette de dire que dans les questions politiques ils semblent être aveugles incurables. Cela est plutôt un malheur pour eux que leur fait personnel, et je sympathise volontiers avec eux sous ce rapport. Bien que la majorité de la population de Toronto professe les opinions politiques erronées à mon point de vue, il me fait plaisir de dire qu'on trouve des grits en nombre respectable dans cette ville; ils n'ont pu réussir à élire un seul représentant à la Chambre des communes. Voilà pourquoi probablement mon honorable ami (M. Monk) s'intéresse autant à cette question, et je serais porté à dire avec lui qu'un état de choses semblable à celui qui existe à Toronto devrait cesser.

Cette question de la représentation basée sur le chiffre de la population n'est pas nouvelle en Canada, pas plus qu'elle ne l'est dans l'Ontario. Il y a vingt ans déjà, le gouvernement de sir Oliver Mowat adoptait un projet de loi qui embrassait ce principe et la conséquence fut que M. Joseph Tait, un gentleman bien connu de mes honorables amis de la gauche, fut élu représentant libéral à la législature d'Ontario. On pourrait croire qu'une législation aussi recommandable aurait reçu l'appui de nos adversaires; ce n'est pas ce qui est arrivé: cette loi fut révoquée et l'on ne trouve plus maintenant à la législature antérieure un

Sir WILFRID LAURIER.

seul représentant libéral pour Toronto, pas plus qu'on n'en compte un dans ce Parlement. D'après l'étude peu approfondie que j'ai pu faire de cette question de la représentation basée sur la population, je crois que si ce système-là peut convenir à des pays qui ont des régimes administratifs comme ceux de la Suisse et des Etats-Unis, il ne saurait également s'appliquer au cas des nations qui jouissent du système parlementaire anglais et d'un gouvernement responsable.

Quoi qu'il en soit, je ne suis pas prêt à discuter cette question maintenant; je veux l'étudier dans un esprit non préjugé et je ne m'oppose pas à la nomination de ce comité.

M. R. L. BORDEN (Halifax): J'ai étudié un peu cette question. Bien que sans doute la représentation basée sur la population constitue un système plus juste dans un sens, d'autre part, il peut créer des difficultés en confiant l'administration de la chose publique à un parti lorsque le vote populaire est presque également divisé. Ainsi, par exemple, si ce système avait été en vigueur au Canada avant les dernières élections générales, l'honorable premier ministre se trouverait aujourd'hui à ne compter que trois voix de majorité environ au lieu de quarante-sept ou de quarante-huit. Sans doute l'argument pourrait s'appliquer à l'état de choses qui existait avant 1896 alors que le gouvernement conservateur prenait les rênes du pouvoir, grâce à une majorité substantielle, bien que le vote populaire fût presque également divisé. Je n'ai pas de doute que mon honorable ami (M. Monk) a envisagé cet aspect de la question. Le Gouvernement du Canada doit être administré par un parti ou par l'autre; lorsque le vote populaire est presque également partagé, le système de la représentation proportionnelle pourrait créer des difficultés. J'ai été quelque peu surpris de ce que le premier ministre ne nous ait pas parlé de quelques-uns des résultats créés dans la province de Québec sous notre système actuel de représentation. Nous comptons onze députés de cette province dans les rangs de l'opposition. Leur qualité est tellement excellente que je dois déclarer qu'à ce point de vue le vote de 130,000 électeurs de la province de Québec en faveur des conservateurs nous a fourni des représentants habiles et capables.

Mais si ces 130,000 électeurs conservateurs de la province de Québec étaient représentés suivant une base proportionnelle, au lieu de compter onze conservateurs dans cette Chambre, nous en aurions vingt-huit ou trente. Sans doute, si ce détail s'était présenté à l'esprit de mon très honorable ami, il l'aurait mentionné. Je sympathise avec lui dans le cas de Toronto; je crois que c'est lui-même qui nous disait que la